

# Assemblée Générale du 15 décembre 2025

Montigny le Bretonneux, le 30 novembre 2025

## Convocation

Nous vous convions à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire du Club Ignymontain d'Escalade Libre qui se tiendra :

**Le lundi 15 décembre de 19h30 à 22h30**

**Salle de réunion**

**Gymnase Alain Colas,**

**2 Bd René Descartes,**

**78180 Montigny-le-Bretonneux**

### ORDRE DU JOUR :

- Présentation et approbation des statuts du club
- Présentation des principaux changements du règlement intérieur
- Premier bilan sur la vie du club en cette saison particulière
- Questions diverses

L'objectif de cette Assemblée est de modifier les statuts du club qui stipulent que toute modification du règlement intérieur doit être validée en Assemblée Générale. Le but est de permettre au Comité Directeur plus de réactivité pour suivre les changements des règlements de la FFME.

Nous vous présenterons la mise à jour de notre règlement intérieur, en particulier les modalités de sortie SNE, en lien avec les modifications au niveau fédéral.

Bien entendu, la présence du maximum d'entre vous est fortement souhaitée !

Les votes auront lieu à main levée et à la majorité des présents et représentés. Ci-joint un **pouvoir**, pour le cas où vous ne pourriez pas assister à l'Assemblée Générale, à retourner dès que possible à la Secrétaire.

Comptant vivement sur votre présence, les membres du Comité Directeur vous prient de recevoir leurs plus amicales salutations.

*Le Comité Directeur*



Club Ignymontain d'Escalade Libre  
Association loi 1901  
(déclaration n° 9997 du 26 septembre 1990, publiée au JO le 17 octobre 1990)  
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (n° APS 78 711) Affiliée à la Fédération  
Française de la Montagne et de l'Escalade (F.F.M.E. ; n° 078009)  
SIRET : 449 070 010 00011

## Adresse de la Secrétaire

Mme. Murielle PHAN  
9 rue de Saint Malo  
78180 Montigny Le Bretonneux

---

## Pouvoir

Je soussigné(e) .....  
adhèrent au Club Ignymontain d'Escalade Libre, désigne (\*) :

.....  
lui-même adhèrent au Club Ignymontain d'Escalade Libre,  
pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire  
du 15 décembre 2025 à 19h30, au Gymnase Alain Colas à  
Montigny-le-Bretonneux, et en conséquence, assister à  
l'Assemblée, signer la feuille de présence et toutes autres  
pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous  
votes et, généralement, faire le nécessaire.

Fait à ..... le .....

Signature

(\*) : Sans désignation, le Président répartira les pouvoirs aux présents (un adhérent présent ne peut pas recevoir plus de 3 pouvoirs)